Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 21

Artikel: Le tiroir aux kyrielles
Autor: Mérine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213089

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'entour du bassin, alignant bien leurs formes,
Elles vont boire, boire à rasades énormes,
Tandis que le valet de ferme les attend.

Puis, joyeuses d'eau claire et de campagne bleue,
Elles font une ou deux gambades, agitant
Le goupillon dansant et poilu de leur queue.

Pierre ALIN.

PU PA MOUJA A TO

(Patois de la Gruyère)

Dèmandâdè-vè à ouna grahyâja l'âdzo ke l'y a, vo j-îthè chur dè ly fére atrapâ la krèta rodze, chuto che chè frâtzè dza on bokon è ke n'ôchè pâ onko trôvâ à chè dèbitâ. Tiè voli-vo ! on è pâ tota cha ya meryâ dè fou !

Chon pâ kemin Dzâtye dou krato, on vilyo dzouno ke ly a totèvi j-ou dèguigni lè fèmalè.

On dzoa ly dèmando :

— Vouèro î-vo dè j-an, Dzâtye ?

— Ebin, ly é du chuchanta à cheptanta, ché pâ bin dou chur.

— Kemin ! vo chédè pâ pî l'âdzo ke vo j-è ?

— Mafi na, pu pâ moujâ à to : i konto bin mè dzenilyè, me n'erdzin, mè konelè, pèchke n'in pu pèdre è mimamin poran m'in prindre ; ma po lè j-an ke ly-è, n'é pâ fôta dè mè fére dou pochyin, gnon lè mè vou robâ.

CYPRIEN RUFFIEUX

(*Ouna fourdèra dè j-èlyudzo*).

Ancienne ordonnance contre les accapareurs.

Nous Charles Emmanuel de Watteville, Baron de Belpp, Bailli de Vevey.

A vous Messieurs les Bannerets, Commandeurs, Syndics et Nobles conseils de ce Bailliage, salut.

Etant informé de toute part qu'il se trouve dans ce Bailliage et la Paroisse de Corsier, un grand nombre Monopoleurs, de personnes viles et avides de gain qui au grand détriment de tous les habitants de ce lieu, et au mépris de diverses ordonnances souveraines s'accaparent et font accaparer, tant dans la ville sur les marchés, que dans les villages et campagnes toutes espèces de denrées, pour ensuite les exporter clandestinement dans l'étranger à la faveur du sac.

C'est pourquoi en rafraîchissement des diverses ordonnances et pour éviter la disette totale du comestible dont nous sommes menacés, et maintenir à un chacun les objets dont il a journellement besoin, nous défendons très sérieusement, pour le Valais, la Savoie et Genève, l'exportation de toute espèce de grain, farine, pain, beurre, denrées, légumes, jardinage et autres comestibles de première nécessité, sous peine aux personnes qui seraient assez audacieuses d'oser contrevenir à cette ordonnance de confiscation et châtiment corporel, lesquels châtiments s'étendront même sur les personnes qui vendront des denrées pour les sus dits lieux, ou qui indirectement pourraient en favoriser l'exportation, comme cela n'est que trop arrivé.

Et pour tant mieux arrêter ces abus nuisibles et punissables, il est défendu à tout Barquier, Battelier ou Navigateurs quelconques, de charger aucun des prédits objets comestibles, pour les sortir du Bailliage, non plus qu'aucune marchandise, foin, paille, flat, litière, fumier et bois, que dans le port de Vevey et de Villeneuve, que tous les bateliers et navigateurs qui chargeront dans ces ports devront le faire de matin, de jour, pour partir en hiver à deux heures après-midi, et en été à quatre heures selon les règlements, pour suivre immédiatement après leur route, sans aller se stationner ça et là aux environs de la ville, comme cela n'est que trop en usage. Et une heure avant ce départ ils auront soin d'en prévenir M. le Commis des Péages de l'endroit, où se fait le chargement, afin qu'il puisse se rendre sur les barques et bateaux, pour y faire telle visite et confrontation avec le livre des Halles qu'il croira convenable afin de s'assurer si parmi les objets du chargement, il n'y a rien contre les dites ordonnances, si le tout a été bien fidèlement accusé et et inscrit, avec le poids sur le livre des Halles, puisqu'absolument rien ne doit se charger avant cette indication et inscription selon qu'il est prescrit ; et rien ne devra être entonnelé ou emballé que devant les Halles quant à ce qui n'est pas marchandises de Boutique. Finalement nous voulons bien charitablement prévenir un chacun pour se garantir de malheur que nous avons établi un nombre suffisant de Gardes secrètes dans tous les lieux du Bailliage pour veiller à l'observation de tout ce que devant, enjoignant à tous les Publics d'avoir l'œil à son exécution et de nous rapporter les contrevenants sans exception de personne.

Donné au Château de Vevey, le 6 décembre 1793.

SECRETAIRERIE BAILLIVALE.

(Communiqué par P. Hz.)

LIBERTÉ ET CHARITÉ

Les vers suivants furent composés en 1875, par M. Myrteu, pour le banquet annuel de la *Société suisse de secours mutuels*, à Paris. Après leur lecture, une quête fut faite dans l'assistance en faveur des malheureux.

Le rôle de la Suisse dans le monde, rôle auquel elle ne faillit pas dans le terrible temps que nous vivons, est défini de façon très heureuse dans ces quelques strophes.

Quand trois patriotes dans l'ombre
Prêtaient le serment du Grütli,
Jusqu'en son revoir le plus sombre
La Suisse entière a tressailli.
Aujourd'hui, Messieurs et Mesdames,
Au nom de la fraternité,
Une autre voix parle à nos âmes :
C'est celle de la Charité.

Elle nous dit : le pauvre souffre ;
Tendez-lui le cœur et la main ;
La misère est un vaste gouffre
Où vous pouvez tomber demain,
Sur la terre, entre tous les hommes,
Dieu veut la solidarité.
Enfants d'un sol libre, nous sommes
Adeptes de la Charité.

C'est elle dont le vol s'arrête
Où frémissent des malheureux ;
A les consoler, toujours prête,
Elle étend ses ailes sur eux.
Son appel à la bienfaisance,
Dans cette enceinte est écouté,
Et notre aumône à la souffrance
Secourra la Charité.

Guillaume Tell lançant sa flèche
Sans toucher le front de son fils,
D'un vil tyran à l'âme sèche
Relevait les cruels défis,
Que notre cœur, fier de ta gloire,
Digue archer de la Liberté
Garde, à côté de ta mémoire,
Une place à la Charité.

LE TIROIR AUX KYRIELLES

Notre collaborateur Mérine nous demande de rouvrir, un moment, le tiroir aux kyrielles, pour y glisser sa petite contribution. Nous aurions mauvaise grâce à ne pas céder à ce désir, bien naturel, d'un ancien et fidèle ami.

Toutes les tentatives faites pour conserver nos vieilles traditions doivent être encouragées et le *Conteur Vaudois*, pour lequel « rien de ce qui est vaudois ne saurait être étranger » doit se faire une obligation d'enregistrer les manifestations de notre vie nationale présentes, et passées surtout : légendes, coutumes civiles, militaires, religieuses, chants et chansons, productions artistiques diverses.

C'est à ce titre que le *Conteur* a ouvert, il y a quelque temps, sa petite enquête sur les kyrielles enfantines et formules d'élimination.

Le bulletin mensuel de la *Société suisse des traditions populaires* en a publié un certain nombre. Voici quelques-unes de ces formules, tirées du susdit *Bulletin* et que le *Conteur* n'a pas encore citées, ou qui sont des variantes de celles qu'il a données.

Pou, pou, ragoton
Trai tzapon san bon
Po porta à madame la Balisa
Qui dira calin, cala
Belle fille va niter *(sic)* nita ? (c'est-à-dire va te cacher)

* * *

Combien faut-il de clous pour ferrer un cheval ?
Il en faut un (deux, trois, etc.)

* * *

Un loup passant par un désert
Ayant le trou du... ouvert
Fit trois gros...
Pour qui ? Pour toi !

* * *

A la patta, à la ratta frou !

* * *

Une belle pomme rouge
Portée de Rome à Carrouge
Dans un beau panier d'argent
Par Saint Pierre et par Saint Jean

* * *

Ugni, ugno
De pi de po
Le ka, le ba (ou *la caravane*)
La Saint Savanne
Caribatine
Je te casse l'échine
Trognon de chou
Je te casse le cou

* * *

Amsterdam
Pic et pic et ramm
Rastokat, onze !

* * *

In tin tau
Capenelle nau
Isabelle
Poupenelle
Pin, pin, pomme d'or
La plus belle en est dehors

Les formules suivantes nous ont été obligeamment communiquées par quelques dames de Moudon, elles y ont joint quelques *rengaînes* pour rondes enfantines que le *Conteur* publiera plus tard.

Uni, unelle
Ma tante Michelle
Des rav's, des choux,
Des figues nouvelles,
Des raisins doux
Pour qui ? Pour vous !

Brenique, brenoque
Du pain dans ma poche
Du beurre dessus
N'en parlons plus,
Cocu !

J'ai fait faire un cabinet
Pour mon père et pour ma mère
Et pour moi
Sors du bois

Une pomme de laine
Qui file la laine
Du fin coton
Compère, commère. Benon

La patte à la ratte a flou
1-2-3 niou !

Une boule roule dans les cieux bleus

Une boule de riz de ramm mastramm
Carioum mastroum boucle de rome

Zig, zag, zug

Patraté les foutres 1-2-3 nouxe !

Kognons, rognons
La queue du cochon
1-2-3-4-5-6-7-8-9 bœuf !

Bek et bek et bounchtek
a-r-our !

Lorsque les enfants se servent de cette formule, ils se mettent en cercle, les bras tendus au centre du cercle la main fermée. En disant bek ils se frappent le front du point droit, l'un d'eux en disant *a-r-our* désigne des personnes et celle sur qui tombe le mot *our* est « dehors » c'est-à-dire qu'elle est éliminée ou désignée pour le rôle qu'elle doit jouer dans le jeu.

Une variante d'une des formules citées par le *Conteur* dit :

Trois p'tits pots qui bouillissaient
L'un de ces pots dit à ce pot
D'ôter ce pot de vers ce pot
Toucher ce pot
Ce petit pot se casserait

A propos de la formule déjà publiée ici : Enik, Benik, top, te... etc, le regretté Samuel Bieler disait dans la *Chronique agricole de 1894.* (nº 10) : « Il y a quarante et quelques années, notre » savant archéologue vaudois, Fréderic Troyon, » nous racontait avec émotion comment, pen- » dant un voyage en Suède, il avait entendu » réciter par des enfants, la même formule que » les enfants de Lausanne et du canton de Vaud » employaient dans leurs jeux.

» Troyon s'enquit de la signification de ces » phrases cabalistiques, mais les gens du vil- » lage suédois n'en savaient pas plus que les » campagnards de chez nous. Remontant de » docteurs en docteurs, il finit par apprendre » que *Enik, benik* était du suédois antique, du » scandinave dont on lui donna l'interprétation » suivante :

Enik benik — *D'accord ou non d'accord*
Top te — *Fais un tour* (pirouette)
Triff traff — *Arrive, trotte*
Kom me — *viens avec moi*
Akdebro — *vite attention*
Sink nô — *Arrête donc*
Tin fan tousse — *Ton diable* (génie) *t'appelle*
House — *Va à la maison* (va t'en)

L'origine de cette kyrielle est donc bien ancienne, est-elle, dit S. Bieler, un anneau de plus à la chaîne qui relie l'origine d'une partie de nos populations de la Suisse occidentale, aux rives de la mer Baltique ?

Cette kyrielle s'entend ou plutôt s'entendait plus au moins dénaturée dans le canton de Vaud, dans le Jura Neuchâtelois ; dans la vallée du Rhône, on l'a signalée à Bulle et à Fribourg mais fortement transformée.

A Bâle, Zurich, Berne et Oberland, l'on dit : *Enige benige, toppettes triffel, troffel, trummer mehr, Ackerbrod, Sünder pfanne, Dosse auf stoss* M. le Prof. Horner de Fribourg a trouvé la connaissance de cette formule chez des jeunes gens des Grisons, de Truns et de Coire et chez d'autres jeunes gens venant de Moscou et d'Odessa !

L'amprô est très usité à Genève, on en a tiré le verbe *amprôger*. Tout Genevois sait d'enfance son amprô, et l'on prétend que c'est un moyen de reconnaissance hors du Pays natal. Voici cet amprô tiré du glossaire genevois de Humbert :

Amprô-Giraud-Carin-Careau-Dupuis-Simon-Carcaille-Briffon-Piron-Labordon-Tan-té-feuille-meuille-tan-té-clou. MÉRINE

Erreur ne fait pas compte. — M. le professeur Sensine nous fait remarquer que les vers sur les parfums, cités dans la jolie page de Victor Tissot, sur les *Rues parfumées, à Hambourg,* que nous avons reproduite samedi, ne sont pas d'Arthur Rimbaud, mais de Baudelaire. La pièce d'où ils sont extraits a pour titre : «Correspondance » et se trouve dans *Les fleurs du mal.*

ON REMIDO D'ATTAQUÈ

Lo mâcllio à Djan-Pierro étâi bin tant plliein dè vermena qu'on arâi pas étâ fotu de l'âi mettrè lo tiu d'n'épinga à n'a plliace san-na.

On vesin dese à Djan-Pierro :

— Tè fau allâ tsi Francillon po queri dâi gros taillein po lo tondrè ; lâi faut racllià lo pâi tanqu'à la pé, et on l'eimbardouffliera dè pétrole, et sarâi bin lo diabllio se cllia vermena ne fot pas lo camp.

Djan-Pierro fe dinse.

Quand lo pâi fut razâ, lavirant bin lo mâcllio avoué lo pétrole ; mâ cllia vermena n'âme pas tant cé liquido, à cein que paret, câ d'on petit momeint l'orolhie gautse dâo mâcllio ein tut tota pllieina, que cein resseimblliâvè à na froumellbire.

— T'écrasâi-te pas ! desâi lo volet ; veni vâi vouâti, noutron maitrè :

— Eh ! bin, vaisse z'ein onna bouna gotta dedein...

— Là ! vouaiquie !... Mâ !... Euh ! bourtiâ dè bîtè ! cein ne l'âi fâ pas mé qué dè cratchi dessus.

— Eh ! bin, lâi fau fotrè lo fû, mâ finameint dein l'orolhie, et ne vairein bin cein.

Lo vôlet preind onna motzetta dein sa catsetta dè gilet, lâivè lo dzénâo, la frotte su sa cousse et la bete dein l'orolhie.

Adon vo z'arâi falliu cein vairè. Clliau taborniaux cudhivant que la vermena dè l'orolhiè bourlérâi tota soletta, mâ pas petout lâi urant betâ la motzetta que lo macllio prâi fû. Ye commeince à brouillî et à férè dâi dzevatâiès que son licou sè trossâ. Peinsâ-vo vâi, cllia pourra bîta, se le devessâi souffri ! Pè bounheu que la porta dè la remisa io l'avant attatsi îrè âoverta ; ye fot lo camp tot allumâ et ye baille 'na chetta dâo diabllio dein lo veladzo. Dou dzo ye fasâi dâi chô pè la campagne, que lè petits passavant lè gros, et n'est qué lo leindéman que purant lo rappertsi avoué on lacet, ka Djan-Pierro et son vôlet lâi avant bin tant fé mau, què rein què dè vairé on'hommo cein lâi baillivé pouârè ; l'arâi mi amâ avâi duè lottè dè vermena pè lo coo. Et ne faut pas îtrè trâo ébahi se cé pourro mâcllio avâi tant couson dè retornâ à l'hotô. * *

LES VIEILLES CHANSONS DE 1792

Ronde. Air « *Adieu donc, Dame Françoise* ».

Chanter est un bon présage,
Chantons donc tous ce refrain.
Vertus, amitié, courage,
Signalent le citoyen.
Ce sont les titres du sage
Et ceux de l'homme de bien.

Jadis sur des vieilles vitres
Un noble fondait ses droits.
Un caillou cassa les titres,
Voilà le noble aux abois;
Aussi sur de vieilles vitres
Pourquoi donc fonder ses droits ?

Un comte avait sa noblesse
Bien roulée en parchemin;
Un maudit rat, pièce à pièce,
A rongé tout le vélin.
Pourquoi diable sa noblesse
Est-elle de parchemin ?

Nos droits sont dans la nature,
La raison les recouvra.
Ils ne craignent pas l'injure
D'un coup de vent ni d'un rat.
Mais aussi c'est la nature
Qui dans nos cœurs les grava.

Je connais une patronne
Qui se nomme liberté;
A ses élus elle donne
Force, gloire, sûreté.
Voilà, voilà la patronne
Dont mon cœur est enchanté.

J'ai juré de mourir libre,
Et je tiendrai mon serment;
Que le Pape, au bord du Tibre,
Lance son foudre impuissant;
J'ai juré de mourir libre,
Et je tiendrai mon serment.

ENFANTINES

— Lucienne, disait une maman à sa fille, si j'étais une petite fille comme toi, je ramasserais ces brins de papier épars sur le parquet.

— Ah ! maman, avoue que tu es bien contente de n'être pas une petite fille, répondit la jeune espiègle.

* * *

Le père (regardant le carnet de notes de son fils) : Mais, tes notes sont toujours plus mauvaises.

— Oui papa, il faut que tu dises un mot au maître ; autrement je ne sais pas où il s'arrêtera.

* * *

— Tu sais, Jaques, que je t'ai défendu d'aller jouer avec Léon qui est un petit garçon mal élevé.

— Alors, maman, Léon peut venir jouer auprès de moi puisque je suis un enfant bien élevé ?

* * *

— Mon Dieu !... mon enfant... que t'est-il arrivé ?... Tes vêtements sont pleins de trous !...

— Je vais te dire, maman. Nous avons joué au marchand, et c'est moi qui faisais le fromage de Gruyère.

UNE PINCÉE DE RECETTES

Vinaigre de toilette. — Voici la composition d'un excellent *vinaigre de toilette.*

Eau de cologne	940	grammes.
Teintures de benjoin	10	»
Vinaigre fort	50	»

* * *

Fourmis. — Voici un moyen bien simple de se débarrasser des fourmis : Mettez dans l'endroit infecté par ces insectes, du marc de café sur une assiette ; le lendemain, les fourmis auront toutes disparu.

* * *

Boissons froides. — Voici les chaleurs et, avec elles, la soif et le désir dangereux de l'étancher, cette soif, avec des boissons à la glace.

Or, lorsque le corps est en sueur, si on avale de l'eau glacée, il se produit un refroidissement général. L'estomac est alors obligé, ainsi que les autres viscères, d'emprunter à la peau le calorique qui leur manque. La température de la peau s'abaisse et la transpiration s'arrête. On comprend dès lors, la possibilité de congestions et d'inflammations mettant la vie en danger.

Voici les précautions à prendre :

1º Ajouter à l'eau quelque substance étrangère ou au moins du sucre et un peu de vin ;

2º Boire à petites gorgées et conserver le plus longtemps le liquide dans la bouche avant de l'introduire dans l'estomac ;

3º Faire précéder la boisson froide d'un aliment solide, fut-il en très petite quantité, tel que pain, biscuit, chocolat, etc.

Grand-Théâtre. — Spectacles du samedi 26 au lundi 28 mai (clôture).

Samedi 26, (adieux de la Troupe d'opérette) : *La Mascotte* de Ed. Audran.

Lundi 28, au bénéfice de l'Œuvre suisse de la « Lessive de Guerre », *Les Dragons de Villars,* opéra-comique, avec Mlle d'Hermanoy — musique de Maillart. — Locations ouvertes.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.